

Les responsables de la santé de la Région s'engagent à éliminer les maladies négligées, à renforcer les cadres juridiques et à utiliser la cybersanté

MANILLE, 11 octobre 2018 – Les Ministres de la santé et hauts responsables réunis à l'occasion de la soixante-neuvième session du Comité régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour le Pacifique occidental ont approuvé aujourd'hui les programmes d'action et les cadres régionaux visant à maîtriser et à éliminer les maladies tropicales négligées, à améliorer la planification et la gestion des hôpitaux, à utiliser la cybersanté aux fins d'une meilleure prestation des services et à renforcer les cadres juridiques de la santé.

Maîtriser et éliminer les maladies qui stigmatisent et discriminent

Les personnes vivant dans des zones tropicales ou subtropicales qui n'ont pas accès à un assainissement adapté, aux infrastructures de base et aux services de santé sont souvent touchées par des maladies tropicales négligées (MTN) – un groupe de pathologies pouvant avoir de lourdes conséquences sur la santé et être à l'origine de stigmatisations et de discriminations – dont 15 sont endémiques dans la Région du Pacifique occidental. Les représentants ont approuvé aujourd'hui le *Cadre d'action régional pour la maîtrise et l'élimination des maladies tropicales négligées dans le Pacifique occidental*.

La Région a accompli des progrès remarquables dans la lutte contre les MTN ces dernières années. Depuis 2016, neuf États et Territoires (Cambodge, Îles Cook, Îles Marshall, Nioué, Palaos, Tonga, Vanuatu, Viet Nam et Wallis-et-Futuna) ont éliminé la filariose lymphatique en tant que problème de santé publique. L'an dernier, le Cambodge et la République démocratique populaire lao ont éliminé le trachome cécitant en tant que problème de santé publique. S'appuyant sur ce succès, le nouveau Cadre aura pour objet de mettre fin au fléau des MTN dans le Pacifique occidental.

Améliorer la planification et la gestion des hôpitaux

Les représentants ont approuvé le *Cadre d'action régional pour l'amélioration de la planification et de la gestion des hôpitaux dans le Pacifique occidental*. Bien que les hôpitaux occupent une place centrale dans la prestation des services de santé, les pays peuvent avoir du mal à garantir une planification et une gestion efficaces des services hospitaliers. Le Cadre d'action permet de conseiller les pays sur les politiques et les mesures visant à améliorer la performance des hôpitaux, en appuyant les efforts consentis pour accroître l'accès équitable à des services de santé de qualité, centrés sur la personne, et qui n'occasionnent pas de difficultés financières injustifiées.

Utiliser la cybersanté aux fins d'une meilleure prestation des services de santé

Les représentants ont approuvé le *Programme d'action régional pour l'utilisation de la cybersanté aux fins d'une meilleure prestation des services de santé dans le Pacifique occidental*. La cybersanté consiste à utiliser les technologies de l'information et de la communication pour

favoriser la santé. Elle peut constituer pour les pays un outil stratégique qui leur permettra d'améliorer l'accès, d'étendre la couverture et de réduire les coûts.

À titre d'exemple, les applications de cybersanté, telles que les dossiers médicaux électroniques et la télémédecine, donnent aux patients et aux communautés la possibilité de prendre une part active à tous les niveaux du système de santé. Elles permettent aux personnes vivant dans des zones rurales et reculées d'accéder à des soins de qualité, et livrent en temps utile des informations détaillées qui facilitent la prévention, la définition rapide des besoins, le diagnostic et la prise en charge des maladies. Le Programme d'action devrait aider les pays à utiliser la cybersanté de manière à progresser dans l'instauration de la couverture sanitaire universelle.

Renforcement des cadres juridiques de la santé

Les représentants ont approuvé le *Cadre d'action régional du Pacifique occidental pour le renforcement des cadres juridiques de la santé au titre des objectifs de développement durable*. Le Cadre d'action comprend cinq domaines d'action principaux : la gouvernance du système de santé, la protection et l'exercice des droits, l'accès aux services de santé, la prévention et la gestion des risques de santé publique et l'action sur les déterminants sociaux de la santé.

Les cadres juridiques ont un impact multiple sur la santé et ses déterminants. Les lois organisent et attribuent les responsabilités, établissent des normes, et autorisent ou imposent la prise de mesures. Elles constituent un outil majeur de coopération et de coordination. De ce fait, il est essentiel que toutes les parties prenantes comprennent le rôle qu'elles ont à jouer dans l'élaboration et l'application des lois.

Aujourd'hui, le Comité régional débattrait également des progrès accomplis dans la sécurité sanitaire, les maladies infectieuses et non transmissibles, ainsi que la santé et l'environnement. Demain, les responsables de la santé devraient approuver un cadre d'action régional pour la réadaptation.

Liens connexes

On trouvera un complément d'information sur la soixante-neuvième session du Comité régional OMS du Pacifique occidental à l'adresse suivante :

www.who.int/westernpacific/about/governance/regional-committee/session-69

Maladies tropicales négligées

- Fiche d'information : <http://iris.wpro.who.int/bitstream/handle/10665.1/14217/WPR-2018-RDO-001-eng.pdf>
- Microvidéo : <https://youtu.be/iFw5kf8VxIk>

Réadaptation

- Fiche d'information : <http://iris.wpro.who.int/bitstream/handle/10665.1/14222/WPR-2018-RDO-006-eng.pdf>
- Microvidéo : <https://youtu.be/wdp0INMPqsU>

Cybersanté

- Fiche d'information: <http://iris.wpro.who.int/bitstream/handle/10665.1/14218/WPR-2018-RDO-002-eng.pdf>
- Microvidéo : <https://youtu.be/nFmitnIcf6w>

Cadres juridiques de la santé

- Fiche d'information : <http://iris.wpro.who.int/bitstream/handle/10665.1/14221/WPR-2018-RDO-005-eng.pdf>
- Microvidéo : https://youtu.be/k_4jqUz4MoY

=====

Notes aux rédacteurs en chef

La session du Comité régional est diffusée en direct sur le site Web de l'OMS (www.who.int/westernpacific) et des mises à jour sont publiées sur les comptes Facebook et Twitter @WHOWPRO, sous le hashtag #RCM69.

Œuvrant en collaboration avec 194 États Membres répartis dans six Régions, l'OMS est l'organisme des Nations Unies responsable de la santé publique. Chaque Région de l'OMS a son propre comité régional, composé de ministres de la santé et de hauts fonctionnaires des États Membres, qui se réunit chaque année. Le Comité régional établit des politiques et examine l'activité menée par l'OMS au cours de l'année écoulée.

Les 37 États et Territoires de la Région OMS du Pacifique occidental sont les suivants : Australie, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Commonwealth des Îles Mariannes du Nord (États-Unis d'Amérique), Fidji, Guam (États-Unis d'Amérique), Hong Kong (RAS de Chine), Îles Cook, Îles Marshall, Îles Pitcairn (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Îles Salomon, Japon, Kiribati, Macao (RAS de Chine), Malaisie, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie (France), Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Polynésie française (France), République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Samoa américaines (États-Unis d'Amérique), Singapour, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Viet Nam et Wallis-et-Futuna (France).

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent contacter les personnes suivantes :

M. Ruel E. Serrano Courriel : serranor@who.int Téléphone portable : +63 908 891 4532 Téléphone de bureau : +63 2 528 9993	Mme Teena Deogracias-Nery Courriel : neryma@who.int Téléphone portable : +63 918 963 0224 Téléphone de bureau : +63 2 528 9991
--	---